



AUTO MOTO ECOLE
DE LA POSTE
Les clés de la réussite

FORMATION POST PERMIS

Actuellement, la période probatoire pour les nouveaux conducteurs est de 3 ans pour une formation traditionnelle, et 2 ans pour les élèves ayant opté pour un apprentissage anticipé de la conduite. Le 28 mars 2019, le Gouvernement a publié au Journal officiel une [ordonnance relative à la réduction du délai probatoire](#) pour les titulaires d'un premier permis de conduire qui ont suivi une formation complémentaire.

Il s'agit là des « formations post-permis » prévues par la loi Macron de 2015. Cette ordonnance vise à réduire le délai probatoire pour les conducteurs qui décideraient de suivre une formation complémentaire et ce à partir d'un an de permis. Attention, la diminution de la période probatoire ne pourra être effective que sous deux conditions :

1. N'avoir commis, au cours de cette période, aucune infraction ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire.
2. Avoir suivi une formation complémentaire dont les modalités seront précisées par décret en Conseil d'État prochainement.

Cette formation n'est pas proposée par notre établissement, mais nous pouvons vous orienter vers une auto-école qui la propose.

Voici notre dépliant

depliant v10.2 .pdf

1 / 2 | 75%

SERVICES INCLUS

FORFAIT B ⁽¹⁾

- > Frais de dossier
- > Livre de code
- > Code en salle durant 6 mois
- > 5 séries examen blanc
- > Evaluation initiale
- > 8 heures sur simulateur
- > 16 heures de conduite (2 heures par semaine)
- > 1 présentation à l'examen conduite (transport et examen)

FORFAIT AM (ex BSR) ⁽¹⁾

- > Frais de dossier
- > Livret de formation
- > 1 demie-journée plateau et
- > 1 demie-journée circulation
- > Edition du permis définitif

FORFAIT A1 et A2 ⁽²⁾

- > Frais de dossier
- > Livre de code moto
- > Code moto internet valable 6 mois
- > 20 heures de conduite (niveau et circulation)
- > 1 présentation à l'examen conduite (niveau et circulation)

NOTRE AGENCE

SIEGE
12 bis rue Montmorency,
34200 Sète
Bureau ouvert: 9h-12h et 15h-18h45
(hors we et fermé lundi matin)
Séances code: 16h, 17h et 17h45

MOYENS PAIEMENTS ACCEPTÉS
CHEQUES, VIREMENTS & ESPÈCES

NOTRE AGENCE À VOTRE SERVICE

Permis B # Permis Moto A1, A2, A
Conduite accompagnée # Permis AM
Permis remorque B98 # Formation 125cm3

LIGNE DIRECTE
04 67 74 67 34

CODES ROUSSEAU

04 67 74 67 34 | aeposte@gmail.com | www.auto-ecole-poste.fr

DEPLIANT 2023.pdf | Tout afficher

depliant v10.2 .pdf 2 / 2 75%



1



2



AUTO

Formule avec code
Boite manuelle.....1250€
Boite automatique.....1100€

Formule sans code
Boite manuelle.....1100€
Boite automatique.....845€
Permis AM quadricycle à moteur (voiture sans permis).....450€

Conduite accompagnée.....1490€

Passerelle B7B/B.....450€
A l'unité 1h boite manuelle.....50€
A l'unité 1h boite auto.....60€

examen code non inclus
coût de 30€ en supplément à l'organisme de votre choix

2 ROUES

Permis A1 / A2 avec code^(*).....790€
Permis A1 / A2 sans code.....750€
Permis A.....250€
Permis AM^(*).....250€
Formation 125cm³.....230€



CODE

Code en salle 6 mois.....100€
Code en 3 jours.....300€
Code en ligne 1 mois.....10€
Code en ligne 6 mois.....50€

REMORQUES

Permis B96.....300€

PIÈCES À FOURNIR

TOUS LES PERMIS (hors 125cm³)

- 4 e-photos obligatoires (code photo* et 4 photos au format AVTS**)
- 1 photocopie carte d'identité ou passeport recto-verso (+ celle des parents si mineur)
- 1 photocopie attestation de recensement (de 16 ans) ou JDC*** (de 17 ans)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, impôts au choix)
- 1 attestation d'hébergement (si le justificatif de domicile n'est pas au nom du candidat)
- 1 photocopie recto-verso de tous les autres permis existants (A1, 125, ...)
- 3 timbres postaux

AM (ex-BSR)

- En plus : ASSR 1 ou 2 (pour ceux nés après le 1er janvier 1998)

125cm³

- 1 photocopie du permis de conduire
- 1 photo d'identité « passeur »

Formules sans code

- AIP-C (dossier inscription)
- Résultat obtention de code

* Code photo : code pour la préfecture composé de chiffres et de lettres écrit sur la plaque de photos.
** AVTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : site web de l'état pour l'immigration officielle des dossiers. Lister cette option sur le formulaire pour avoir le code photo.
*** JDC (Journal d'Appel à la Défense) : journal organisé par l'armée obligatoire.
**** ASSR (Association Société de Sécurité Routière) : ASSR1 obtenu en classe de Seine, ASSR2 obtenu en classe de Seine. Cette attestation est un titre code de la route délivré au collège.
***** Photo identité «passeur» - photo d'identité sans Code photo" qui sera apposer sur la carte DC.

Retrouvez toutes les informations sur notre site www.auto-ecole-poste.fr